

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
Conseillers en fonctions : 13
Conseillers présents : 8
Nombre procuration : 1
Secrétaire : KAUSS Joseph

Convocation envoyée le : 13 janvier 2020

Séance du 30 janvier 2020

Sous la présidence de Madame KOCHERT Stéphanie, Maire

Présents: KOCHERT S. - LORENTZ M.- KAUSS J.
DA SILVA A. - KASTNER E. - GILLMING P. - ROSER M.M. - PEYRET J.F (arrive au point 2)

Absents: REEBER P. (absent) - SCHNOERRINGER D. (absent) - HEINRICH J (absent)
KUNTZ A. (excusé) - SCHMITT P (excusée donne procuration à KAUSS Joseph)

Le quorum pour délibérer est atteint.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU 23 OCTOBRE 2019 ET SIGNATURE DE LA FEUILLE EMARGEMENT

Madame le Maire demande à l'assemblée si le procès-verbal du 23 octobre 2019 suscite des remarques des membres présents. Le compte rendu, n'appelant aucune remarque, est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. DECISIONS DU MAIRE OU DE SON REPRESENTANT
2. PROGRAMME D'EXPLOITATION FORESTIERE POUR 2020
3. TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2020
4. TARIF EAU ET ASSAINISSEMENT DE 2020
5. COTISATION FONDATION DU PATRIMOINE POUR L'ANNEE 2020
6. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE DE CLIMBACH POUR UNE SEMAINE DE CLASSE DECOUVERTE
7. SUSPENSION DES DOTATIONS POUR LES AMORTISSEMENTS AUX BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT
8. DIVERS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, de l'usage fait, depuis la dernière séance de la délégation d'attribution, consentie par l'assemblée selon l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 3 avril 2014 :

Décision budgétaire : Virements de crédits du chapitre dépenses imprévues	
	NEANT

Délégation du droit de préemption : Madame le Maire informe le conseil que six déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées et que la commune renonce à user du droit de préemption sur les biens suivants :			
<i>Situation du bien :</i>	<i>Réf cadastre :</i>	<i>Contenance :</i>	<i>Observations :</i>
2 Rue des Merisiers	S1 – P401 – 403 – 405 – 467 et 469	2354 m2	Maitre RITTER de Woerth Objet CU 067 075 20 R0002
19 Rue de Wissembourg	S1 P23	250 m3	Maitre RITTER de Woerth Objet CU 067 075 20 R001
15 Rue de Wingen	S1 p271 ET 321	788 m2	Maître SCHORP Laurent de Hatten Objet CU 067 075 19 R004

Arrêtés du Maire (permanent)	
18/12/2019	ART2019-08 : Divagation des chiens sur la voie publique et tranquillité publique

Devis et contrats signés par le maire dans le cadre de travaux d'investissement ou d'entretien supérieur à 1 500 € H.T.			
<i>Date signature</i>	<i>Travaux engagés</i>	<i>Entreprises</i>	<i>Montant H.T.</i>
	NEANT		

Le conseil municipal a pris note des décisions du maire et de son représentant et aucune remarque n'a été formulée.

DEL2020 – 02

POINT 2 - PROGRAMME D'EXPLOITATION FORESTIERE ET PROGRAMME D'ACTIONS POUR 2020

Monsieur RECHER, Technicien Forestier Territorial-Correspondant Observateur DSF, expose au conseil municipal, les travaux effectués en 2019 et le programme d'exploitation forestière pour l'année 2020.

Monsieur RECHER fait également un point de situation sur l'état de la forêt suite aux sécheresses répétées.

Il propose aux membres du conseil municipal un état de prévision des coupes à façonner et en vente sur pied.

DEL2020 – 04**POINT N° 4 : TARIF EAU ET ASSAINISSEMENT POUR 2020**

Madame le Maire propose de maintenir les tarifs de l'eau et assainissement pour l'année 2020.

Monsieur PEYRET Jean François propose d'augmenter les tarifs de l'eau et assainissement.

Le Conseil Municipal, après discussion, délibère en décidant

→ **DE MAINTENIR** les tarifs de l'eau et l'assainissement de 2019 pour l'année 2020 comme suit,

- ⇒ m/3 d'eau : 1,60 €
- ⇒ m/3 assainissement : 1,40 €
- ⇒ Part fixe annuelle assainissement : 30,00 € soit 15 € par semestre
- ⇒ Part fixe annuelle eau : 50,00 € soit 25 € par semestre
- ⇒ Location annuelle compteur 18,00 € soit 9 € par semestre

- ⇒ Taux pour la redevance pollution 0,35 €/m3
- ⇒ Taux pour la redevance modernisation 0,233 €/m3

Voix pour : 7 + 1

Contre : 1

Abstention : 0

DEL2020 – 05**POINT N° 5 : COTISATION FONDATION DU PATRIMOINE POUR 2020**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, comme chaque année, la commune verse une participation financière à la Fondation du Patrimoine, 9 Place Kléber à Strasbourg qui a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de proximité.

Ses missions d'intérêt général sont : de mobiliser et d'organiser les partenaires publics et privés, d'accompagner les porteurs de projets, de participer financièrement aux actions de restauration.

Sur proposition de Madame le Maire et après délibération, le Conseil Municipal décide :

- **D'ADHERER** à la Fondation du Patrimoine pour une cotisation annuelle de 55 €
- et **DE PREVOIR** la dépense au budget 2020.

Voix pour : 8 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

DEL2020 – 06**POINT N° 6 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ÉCOLE DE CLIMBACH POUR UNE SEMAINE DE CLASSE DECOUVERTE**

Monsieur KAUSS Joseph, fait part à l'assemblée, que suite à la réunion du conseil d'École de Climbach, qui s'est tenue le lundi 27 janvier 2020, toutes les classes de l'école primaire prévoient une semaine en classe découverte musicale à la Houbé.

Ce séjour du 15 au 19 juin 2020 rassemblera les 39 élèves issus du village et ceux placés à la Maison d'Enfants Alphonse Oberlé.

Le coût total du voyage s'élève à 260 € par élève. Le Directeur sollicite une participation financière de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accorder à l'école primaire une subvention pour la classe verte à hauteur de 7,50 € par nuitée et par enfants donc 7,50 € x 4 nuitées x 35 élèves soit 1 170 euros.
- D'autoriser Madame le Maire à inscrire la dépense de fonctionnement au budget 2020.

Voix pour : 8 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

• **PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION :**

VENTE DE BOIS

Coupes de bois à façonner	36 370 € HT
Coupes de bois sur pied	29 150 € HT
Recettes d'exploitation brutes prévues	65 520 € HT

DEPENSES D'EXPLOITATION

Travaux d'abattage et de façonnage en régie communale et à l'entreprise	11 630 € HT
Travaux de débardage et de câblage	5 780 € HT
Honoraires	1 908 € HT
Assistance à la gestion de la main d'œuvre	582 € HT
Autres dépenses	750 € HT
Dépenses d'exploitation prévues	20 650 € HT

Bilan net prévisionnel44 870 € HT

• **LES TRAVAUX PATRIMONIAUX :**

M. RECHER présente le programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune de Climbach.

Différents travaux sont préconisés :

- Régénération par plantation : mise en place des plants localisés : 4c1 et 2y
- Fourniture de plants de mélèzes : 4c1
- Fourniture de sauvageons d'épicéas : 2y
- Travaux connexes d'infrastructure : entretien des renvois d'eau
- Travaux d'entretien de route empierrée

Monsieur PEYERET Jean François rejoint la séance du conseil municipal au point 2.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

→ **DÉCIDE** de faire réaliser les travaux d'exploitation et **VOTE** les crédits correspondants au programme d'exploitation pour l'exercice 2020

⇒ pour les recettes d'exploitation	65 250 € HT
⇒ pour les travaux d'exploitation	20 650 € HT

→ **DECIDE** de faire réaliser les travaux patrimoniaux pour 2020 comme détaillé ci-dessous :

⇒ <u>Travaux de plantation et régénération (investissement)</u> :	4 470 € HT
⇒ <u>Travaux d'infrastructure (fonctionnement)</u> :	7 940 € HT

→ **DONNE** délégation à Madame le Maire, pour signer et approuver par la voie de convention ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal.

Voix pour : 8 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

DEL2020 – 03

POINT N° 3 : TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2020

Pour 2020, Madame le Maire propose le maintien des taux des contributions directes votés en 2019.

Le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité, de maintenir les taux suivants pour l'année 2020 :

- Taxe d'habitation : 17,69%
- Taxe foncière bâtie : 8,75%
- Taxe foncière non bâtie : 70,11%
- CFE : 18,35%

Voix pour : 8 + 1

contre : 0

abstention : 0

DEL2020 – 07

POINT N° 7 : SUSPENSION AMORTISSEMENTS AUX BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT

Par délibération du 10 avril 2018, et au vu des résultats financiers en 2018, le conseil municipal a voté la suspension des amortissements pour les budgets annexes eau et assainissement pour l'année 2018 et 2019.

Considérant les résultats de 2019 des budgets annexes, Madame le Maire explique qu'il serait nécessaire de poursuivre la suspension des dotations d'amortissements pour ces budgets.

En effet, suite au résultat de l'exercice 2019 pour le budget eau, le déficit de fonctionnement de 62 000 € constaté, qui sera reporté au budget de 2020 et les dotations d'amortissement qui se chiffre à 50 000 € ne permettront pas d'assurer les dépenses de fonctionnement pour les besoins de gestion courante de ces budgets annexes.

De plus, au vu des résultats de 2019 du budget principal, il n'est pas possible d'effectuer un transfert de subvention d'exploitation aux budgets annexes, car ceci engendrait des charges supplémentaires au niveau de la section de fonctionnement.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de suspendre les amortissements pour les budgets annexes eau et assainissement pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2020

Voix pour : 8 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

Plus personne ne demandant la parole, Madame le Maire lève la séance à 20h 15.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé le registre.

Pour extrait conforme,

Climbach, le 31 janvier 2020

Affiché le 5 février 2020

